

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 535

présenté par

M. Breton, M. Kamardine, M. Brun, M. Di Filippo, M. Lurton, M. Gosselin, M. Viry, M. Cordier
et M. Aubert

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Supprimer l'intitulé du chapitre I^{er}.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 3 octobre dernier, lors du grand débat de Rodez, le Président Emmanuel Macron affichait une volonté ferme de ne créer aucune exception. « Si je commence à dire : On garde un régime spécial pour l'un, ça va tomber comme des dominos... Parce que derrière on me dira : vous faites pour les policiers donc les gendarmes. Ensuite, on me dira : pourquoi pas les infirmières, les aides-soignants... » Il répondait alors à quelqu'un qui l'interrogeait sur le maintien d'un régime spécial pour les policiers.

L'examen de ce projet de loi en commission spéciale a mis en lumière les entorses aux principes généraux, il convient donc de supprimer ce terme pour la section 1.